

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 12 mars 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1327-0002**Type d'inspection :**

Incident critique

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) Inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** Extendicare Southwood Lakes, Windsor**RÉSUMÉ DE L'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 10 au 12 mars 2025

L'inspection concernait :

Dossier n° 00139032 – Incident critique n° 2842-000006-25 en lien avec l'éclosion d'une maladie

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Programme de soins**Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).**Non-respect de : l'alinéa 6(1)c) de la LRSLD**

Programme de soins

Paragraphe 6(1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit adopté, pour chaque résident, un programme de soins écrit qui établit ce qui suit :

c) des directives claires à l'égard du personnel et des autres personnes qui fournissent

des soins directs au résident.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que le programme de soins d'une personne résidente établisse des directives claires à l'égard des membres du personnel qui fournissent des soins à cette personne. Lors d'entretiens, des membres du personnel ont reconnu qu'ils n'utilisaient pas tout l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat lorsqu'ils fournissaient des soins à la personne résidente, car ils ne savaient pas exactement quand ils devaient porter l'EPI en question.

Sources : Démarches d'observation; entretiens avec des membres du personnel; programme de soins de la personne résidente